

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 juin 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Céline FORTIN, Alain GENCE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Pierre LESNARD, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2021-129

Membres en exercice : 69 Présents : 56 Absents : 11 Pouvoirs : 7

AFFAIRES GENERALES

**PARCOURS SPECTACLE DANS L'ÉCURIE N°11 DU HARAS NATIONAL (LAMBALLE-ARMOR)
CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU HARAS**

Le Syndicat mixte du Haras souhaite créer dans l'écurie n°11 (en face du futur musée Mathurin Méheut)

un parcours spectacle pour permettre aux visiteurs de comprendre, de façon autonome, l'histoire du Haras, du trait breton, des professionnels du Haras et enfin son activité aujourd'hui. Le projet consiste à concevoir un équipement touristique original en s'appuyant sur un scénario de visite authentique tout en utilisant des outils techniques contemporains : audiovisuel, effet de lumière, de son, revisiter les témoignages, le vécu du site, pour surprendre le visiteur.

Ce projet nécessite, dans un premier temps, la rénovation de l'écurie n°11 aux normes en vigueur pour accueillir dans un second temps l'implantation du parcours spectacle. La rénovation de l'écurie devra prendre en considération un sas d'accueil des visiteurs et le contrôle des billets, le parcours spectacle et la sortie des visiteurs en les invitant à rejoindre la boutique située à l'entrée du Haras. Le parcours spectacle s'appuiera sur la création d'un synopsis, mis en scène grâce aux équipements techniques évoqués précédemment, qui permettront ainsi l'immersion des visiteurs tout au long de la déambulation. L'enveloppe financière globale pour ce projet est évaluée à 1 415 273,00 € HT.

Face à la complexité des procédures à conduire en matière de commande publique et à l'absence de moyens humains dédiés pour assurer le pilotage de cette opération, le Syndicat mixte s'est rapproché de Lamballe Terre & Mer.

Conformément aux dispositions des articles L.2411-1, L.2421-1 à L.2421-5 et L.2422-2 à L.2422-13 du livre IV du Code de la Commande publique relatif aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée, il est proposé au Conseil communautaire de confier à Lamballe Terre & Mer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux. Ainsi, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage devra être passée entre Lamballe Terre & Mer et le Syndicat mixte du Haras pour formaliser cet accord. Pour le portage de cette opération, il est proposé que la rémunération de Lamballe Terre & Mer soit de 2% du montant global de l'opération.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ACCEPTE la délégation de maîtrise d'ouvrage de la part du Syndicat mixte du Haras à Lamballe Terre & Mer pour la création d'un parcours spectacle dans l'écurie n°11 du Haras National de Lamballe-Armor d'un montant estimé à 1 415 273,00 € HT,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat afférente, tout avenant pour recaler l'enveloppe financière et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 1 – M. VIMONT

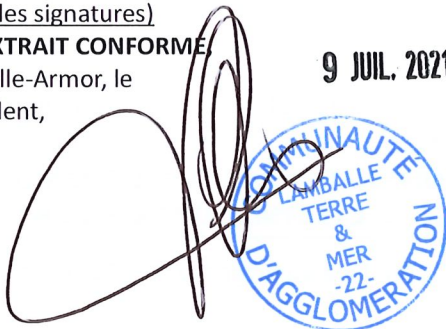
Certifié envoyé à la Préfecture le **9 JUL. 2021**
Affiché le **9 JUL. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

A Lamballe-Armor, le
Le Président,

9 JUL. 2021



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-'.